



Pour citer cet article :

Henry (Michel), « L'évolution récente de la délinquance juvénile », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, janvier-mars 1978, p. 115-130.



L'évolution récente de la délinquance juvénile

par Michel HENRY

Assemblée générale de l'Union des Sociétés
de Patronage de France

Palais de Justice de Paris
8 décembre 1977

Pour avoir accepté, sur l'aimable invitation du président Fedou, de traiter ce soir de l'évolution de la délinquance juvénile, je crains d'apparaître, aux yeux de plusieurs d'entre vous, comme un récidiviste impénitent. Ai-je une excuse ? Si oui, elle tient dans un fait nouveau : je suis heureux de pouvoir vous donner, en primeur ce soir, quelques résultats d'une étude en cours, ayant pour base la plus récente documentation centralisée au ministère de l'Intérieur. Cette étude, je tiens à le souligner, m'a été grandement facilitée par l'extrême courtoisie du commissaire divisionnaire Dupiellet, qui a bien voulu mettre à ma disposition la masse des matériaux collectés concernant l'année 1976.

L'évolution de la délinquance, c'est à la fois l'évolution de la loi, l'évolution des mœurs qui en nuancent ou en altèrent l'application, enfin l'évolution des conduites.

La loi change. Des conduites sont décriminalisées, comme ce fut le cas récemment en matière de propagande anticonceptionnelle, avortement, chèques, homosexualité, adultère...

D'autres sont incriminées : quantité de délits, jugés en 1976, correspondent à des actions ou omissions que la loi ignorait il y a moins de vingt ans. En 1959, une augmentation de 10 % du nombre des délinquants traduisit uniquement l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions pénales (relatives, pour la plupart, à la circulation).

Les mœurs changent. Si l'évolution des mœurs n'aboutit que rarement à l'abrogation de la loi, celle-ci tombe parfois dans une désuétude relative, seuls les actes les plus graves continuant à être effectivement sanctionnés ; c'est ce qui se passe notamment pour les infractions sexuelles qui ne représentent plus que 0,76 % de la délinquance jugée.

Quand un délit nouveau apparaît et se développe (ainsi le vol de voiture vers 1950), les tribunaux commencent par réagir avec

vigueur. A l'inverse, lorsqu'un délit s'est en quelque sorte banalisé par sa fréquence, il cesse d'être perçu comme un symptôme individuel appelant une mesure éducative : tel est le cas du « chapardage » dans les magasins.

Bien entendu, cette évolution ne se produit pas à la même cadence dans toutes les régions. Ainsi, à l'heure actuelle, le vol d'un cyclo-moteur est encore considéré comme une chose fort sérieuse dans bon nombre de tribunaux de province alors que, dans les juridictions des grandes cités, il fait l'objet, — du moins en cas de délinquance primaire — d'un classement à peu près systématique.

Les conduites changent. Elles changent de forme, de contenu et de signification.

Quant à leur forme, les conduites s'articulent sur des modes de comportements juvéniles relativement indépendants de la délinquance, tel le phénomène de groupe, phénomène très ancien, mais qui, lui-même, se transforme. Insignifiant entre 1945 et 1954, il devint, autour de 1960 et avec l'aide des media, un véritable mythe (blousons noirs, Teddy Boys, Halbstarken, Vitelloni, Hooligan, etc.). A l'heure actuelle, il y a pluralité d'auteurs dans six infractions juvéniles sur dix. Mais, de plus en plus la « bande » fait place à des groupes informels, très peu cohérents, dont les membres ne connaissent même pas toujours leurs noms, et qui se disloquent après une infraction.

Naguère le groupe était un phénomène spécifique de l'adolescence masculine, une tentative de résolution des conflits et de socialisation. Les groupes actuels, lorsqu'ils sont durables, traduisent davantage une attitude de repliement sur soi, un symptôme névrotique qu'une préparation à l'*acting out* (cf. à la limite, le groupe de drogués).

Les conduites changent de contenu. Jetons un bref regard en arrière ; que voyons-nous ? Des conduites disparaissent, d'autres apparaissent. Ne parlons pas du marché noir, infraction si répandue il y a trente ans. Les délits de pêche et de chasse, naguère si courants, n'intéressent pratiquement plus les jeunes. De même certains biens ne sont plus volés. S'étonnera-t-on de trouver... le pétrole à l'arrière plan de la grande masse des infractions actuelles ? Faisons une simple addition : vols de voitures et de « deux roues », vols dans les voitures, vols d'accessoires, conduite sans permis, sans assurance, en état alcoolique, refus d'obtempérer, blessures par imprudence, délits de fuite, falsification de cartes grises ou autres documents, infractions administratives... Même en ne parlant que des délits et en laissant de côté les innombrables contraventions au Code de la route, nous constatons que les deux tiers des infractions juvéniles gravitent autour de ce phénomène moderne : la motorisation et la mobilité de la société. Vient ensuite le vol à l'étalage qui correspond, lui aussi, à l'apparition d'un autre phénomène récent : les « grandes surfaces » et le libre service. En tout,

les trois-quarts des conduites jugées en 1976 étaient pratiquement inconnues il y a une trentaine d'années.

Ce constat débouche sur un problème ardu : dans quelle mesure l'avènement, puis la disparition des conduites successives reflètent-ils la simple transformation d'une délinquance, immuable en son noyau et qui ne ferait que s'adapter au renouvellement des objets et des conditions de la vie collective ? Dans quelle mesure, au contraire, traduisent-ils, à un niveau profond, la naissance et l'extinction d'autant de processus spécifiques de déviance ? Quelques exemples concrétiseront le sens de cette interrogation, sans prétendre y apporter ici une réponse.

Ainsi, suivant la première hypothèse, on peut être tenté de voir, dans les « chapardages » à l'étalage, la suite naturelle de l'ancien maraudage, un maraudage urbanisé. De même, n'y a-t-il pas nécessairement d'autant plus de vols de véhicules que ceux-ci, de plus en plus nombreux, stationnent en permanence sur la voie publique ? De même encore, pourquoi les malfaiteurs seraient-ils les seuls à ne pas se motoriser ? Etc.

Pourtant, en considérant les choses de plus près, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas aussi simples. D'abord, ce ne sont pas toujours les mêmes populations qui sont concernées par les types successifs de conduite. Ainsi, le développement des « self-service » a bel et bien provoqué de toutes pièces une délinquance jusque-là inconnue : celle de personnes âgées, ayant derrière elles une vie parfaitement honnête.

Par ailleurs, on peut déceler un autre processus d'évolution, lié, cette fois, à la « personnalité initiale », à son vieillissement et à sa progressive extinction. Notons au passage que ce processus est porteur d'un espoir en ce qui concerne la toxicomanie. L'intoxiqué guérit difficilement ; il rechute, fait des adeptes. C'est à l'origine, c'est-à-dire à la base de la pyramide des âges, que la drogue a le plus de chances de perdre le pouvoir de fascination qu'en d'autres temps elle y a exercé. Peut-être ce mouvement est-il en train de s'amorcer. Je dis « peut-être », car la prudence s'impose, dans ce domaine où les statistiques sont des plus douteuses. Sous cette réserve, je relève que si, en 1976, le nombre des toxicomanes est en hausse, la population des drogués a « vieilli » : le fléau baisse chez les classes les plus jeunes, en particulier il baisse de 50 % chez les moins de quinze ans.

Ces considérations rejoignent d'ailleurs le problème du changement des motivations, des significations des conduites. Car, même des conduites qui demeurent, juridiquement parlant, identiques à elles-mêmes (comme par exemple un vol de véhicule), changent profondément de signification d'une époque à l'autre. Ainsi le vol de bicyclette que nous avons connu pendant la guerre (période de pénurie) n'a rien de commun (quant à ses significations) avec le vol d'usage qui devait

apparaître ensuite, et qui accompagna la reconstitution progressive de notre parc automobile. « L'emprunt » illicite eut pour fonction la satisfaction d'un besoin immédiat, largement fantasmatique et symbolique : quel adolescent d'ailleurs, n'a pas connu la griserie de pouvoir, pour la première fois s'asseoir à un volant ? Et voici maintenant qu'avec la profusion, la banalisation (notamment des motos chez les jeunes), ce besoin psychologique étant plus aisément apaisé et plus rapidement émoussé, fait place à une exigence nouvelle, portant derechef sur la possession et sur l'appropriation de l'objet. Mais, pour autant, cette conduite ne rejoint pas, loin de là, l'ancien vol du temps de guerre...

Certes, le vol n'a jamais été l'apanage du pauvre, mais il l'est de moins en moins. L'appropriation dictée par le besoin concret (économique, matériel) tend, en période de profusion des biens, à compenser une frustration d'un tout autre ordre. Et si la dimension économique intervient toujours dans la recherche de cette compensation, c'est plus par les symboles de valeur qu'elle véhicule que par la valeur intrinsèque des objets. Même à travers les comportements acquisitifs, la frustration qui se révèle chez les jeunes est moins de l'ordre de « l'avoir » que de l'ordre de « l'être », fut-ce par le truchement du « paraître ». C'est moins « avoir » qui compte que d'être égal à autrui par ce qu'on a.

On note aussi un processus d'auto-légitimation, non plus individuelle, mais collective, qui, de ce fait, semble modifier le « surmoi », les notions de droit et de devoir, de juste et d'injuste. Certains ne vont-ils pas jusqu'à revendiquer ouvertement le « droit au vol » et à faire de celui-ci un acte politique, une vertueuse récupération (ici contre la société capitaliste, là contre l'état socialiste).

A plus forte raison en est-il ainsi de la violence, qui retiendra tout particulièrement notre attention.

Mais il est temps de nous placer face à l'actualité et face au concret en faisant un bref inventaire de ce que fut, en 1976, la délinquance des jeunes.

Pour approcher le phénomène réel, on doit tenir compte de quatre séries de données ou de notions.

1. Le nombre total d'infractions connues.
2. Le taux d'élucidation de chaque type d'infraction.
3. La participation des mineurs aux délits non élucidés.
4. Le chiffre noir (infractions non officiellement connues).

Ainsi, en 1976, les services de police et de gendarmerie ont eu à connaître de 1 823 953 crimes et délits (non compris les délits de blessures involontaires ni les contraventions de tous ordres). Ils en ont

élucidé le tiers, identifiant ainsi 515 517 délinquants, dont 444 786 adultes et 70 131 mineurs.

La participation des mineurs s'établit donc à 13,72 (pour cent délinquants).

Restent 1 175 000 infractions connues dont les auteurs sont demeurés inconnus. Peut-être les mineurs se laissent-ils identifier plus facilement ; mais si l'on néglige cette éventualité, si l'on admet que les proportions respectives d'adultes et de mineurs diffèrent peu, à l'intérieur de la masse non élucidée, de ce qu'elles sont dans la masse des cas élucidés, on arrive aux chiffres suivants : approximativement 1 824 000 infractions connues, ayant pour auteurs environ 1 690 000 personnes, dont 458 000 majeurs et 231 000 mineurs.

Le taux d'élucidation est en baisse régulière, et ce pour la plupart des infractions ; il en est ainsi dans tous les pays européens (cela n'est pas sans rapport avec la transformation de la délinquance). Ce taux varie considérablement d'une infraction à l'autre.

Reste le chiffre noir. Parfois, comme dans les vols à l'étalage, il est énorme alors que le coefficient d'élucidation est bon. Parfois, c'est l'inverse (vols de voitures). Parfois enfin, un taux d'élucidation très faible cumule ses effets avec un taux de plaintes qui diminue d'année en année (vols dans les caves, vols dans les voitures).

Au niveau du total des infractions connues, on enregistre une baisse de 4,62 % par rapport au chiffre de 1975. Si on élimine l'effet provoqué par la décriminalisation en matière de chèques, la baisse est minime. Mais enfin, c'est la première fois, depuis 1963, que la délinquance (signalée) cesse de croître.

Fait plus intéressant : alors qu'entre 1972 et 1975, l'ensemble des infractions violentes avaient accusé une hausse de 35,5 %, entre 1975 et 1976, elles marquent une baisse de 5,27 %. Mais il y a deux ombres à ce tableau : d'une part les crimes et les délits les plus graves diminuent moins que les autres ; d'autre part, comme nous le verrons, cette baisse des infractions violentes n'intéresse pas encore la délinquance des mineurs.

Le nombre des mineurs signalés à la justice a évolué comme suit :

1972 : 68 700

1973 : 72 743 (plus 5,9 %)

1974 : 75 845 (chiffre maximum. Plus 2,26 %)

1975 : 72 978 (moins 3,77 %)

1976 : 70 131 (moins 3,08 %)

Avec un décalage d'un an, parfaitement normal, ce mouvement se reflète dans les statistiques judiciaires, qui, notamment, enregistrent

pour la première fois en 1976 une baisse de 2,84 % du nombre des jugés.

Quant au taux de la délinquance pour mille, si l'on prend comme base de référence la population des jeunes âgés de *treize à dix-huit ans*, il était de 16,1 en 1972, s'éleva jusqu'à 17,5 en 1975 pour redescendre à 16,6 en 1976.

Si le nombre total des mineurs délinquants connus diminue, par contre la proportion qu'ils représentent dans l'ensemble des délinquants monte régulièrement et légèrement, d'année en année, de 9,4 % en 1972, à 10,7 % en 1975. Le bond qu'elle fait, en 1976, avec 13,7 % est, pour une large part, purement formel : il découle de la décriminalisation en matière de chèques, qui fait baisser presque exclusivement la délinquance des adultes.

A noter un accroissement assez sensible de la participation des filles : 11,5 % (contre moins de 10 % en 1975), ainsi qu'un accroissement de la tranche d'âge des 16-18 ans, qui atteint 59,3 %, pour 34,6 % de 13-16 ans et 6,1 % de moins de treize ans.

Enfin, au plan géographique, il faut souligner l'accentuation de la concentration de la délinquance. A eux seuls, sept départements totalisent : 34 % de la petite délinquance, 42 % de la moyenne criminalité et 59 % de la grande criminalité. Ce sont, dans l'ordre : Paris, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, le Rhône (Alpes-Maritimes pour la grande criminalité), le Nord (ce dernier figurant au quatrième rang pour la petite délinquance).

En quoi consiste cette délinquance ?

Une masse de 58 340 conduites tendent à accaparer un bien, ce qui représente 82,5 % de la délinquance retenue (une fois éliminées les contraventions et les blessures involontaires).

Il reste quelque 13 400 conduites étrangères au profit (17,5 %).

De cet ensemble, la violence émergera facilement, pour peu qu'on garde en mémoire le schéma quadripartite suivant :

- 1° Pulsionnelle, la violence vise :
 - soit les personnes (meurtres, coups, agressions sexuelles, etc.) ;
 - soit les biens (incendies, vandalisme...).
- 2° Mise comme moyen au service d'un but acquisitif, la violence vise de même :
 - soit seulement les choses qui font obstacle (effraction dans un cambriolage) ;
 - soit directement les personnes (agressions sur la voie publique, violence au domicile des victimes, pour se faire remettre de l'argent..).

INFRACTIONS CONTRE LES PERSONNES

Cette rubrique englobe 6 052 conduites (8,55 % de la délinquance juvénile totale) dont 4 869 (soit 6,94 %) sont empreintes de violence.

Homicides volontaires.

Chez les adultes, les homicides sans but de profit sont en hausse de 10 % sur le chiffre de 1975. Le nombre des mineurs impliqués dans des affaires d'homicide a été de 46 en 1973, de 77 en 1974, de 81 en 1975 et de 96 en 1976. Mais ces valeurs absolues sont peu significatives : en 1972 déjà, on comptait 95 mineurs impliqués.

Parmi ces crimes commis en 1976 par des mineurs, deux sont des règlements de compte, vingt sont des meurtres tentés ou consommés à l'occasion d'un vol, cinquante-neuf sont sans rapport avec le vol. Huit sont des empoisonnements (ce qui est exceptionnel), et sept des infanticides.

Coups et blessures volontaires.

1937 mineurs ont été mis en cause pour coups volontaires ayant entraîné plus de huit jours d'incapacité et, dans trente-et-un cas, la mort.

Ils représentent 2,74 % des mineurs délinquants et 6,85 % des délinquants (adultes et mineurs confondus) auteurs de cette infraction.

Chaque année, les statistiques judiciaires donnent, en cette matière, un chiffre très supérieur à celui de la police (57 % en plus en 1976). Ce décalage est compensé par un décalage inverse concernant les délinquants sexuels, dont l'infraction est souvent disqualifiée et notamment lorsque l'absence de publicité ne permet pas de correctionnaliser en « outrage à la pudeur ».

En matière de coups et blessures, le taux d'élucidation est exceptionnellement élevé : les auteurs sont identifiés dans 78 % des affaires.

Les garçons impliqués sont rarement des récidivistes, bien que certains aiment à « se défouler » le samedi, ou le dimanche, à l'occasion de bals ou de fêtes ; il s'agit souvent de bagarres entre bandes rivales qui se retrouvent d'accord lorsqu'apparaît une maréchaussée insuffisamment étoffée.

Violences contre les autorités.

Des violences ont été exercées sur des policiers par 753 mineurs. Ce chiffre représente 1,03 % de la délinquance totale des jeunes et 5,9 % de ce type d'infraction (adultes et mineurs réunis).

Il faut pourtant dire que ces chiffres traduisent une hausse de 10,7 % en un an et de 16,1 % depuis 1973. Les garçons les plus âgés, mais aussi quelques filles, sont concernés.

De ce délit, nous rapprocherons le *port d'armes*. Le nombre des mineurs verbalisés de ce chef est en hausse : 469 en 1974, 585 en 1975, 623 en 1976. Mais peut-être faut-il voir là essentiellement les effets du renforcement des contrôles policiers. En tous cas, les mineurs ne représentent que 10,4 % des auteurs de cette infraction.

Infractions sexuelles.

Le nombre des délits sexuels dénoncés baisse régulièrement d'une année à l'autre. Il y a une vingtaine d'années, les poursuites regroupaient des conduites hétérogènes, que rapprochait seulement leur caractère peu discret. Aujourd'hui c'est la violence, beaucoup plus que l'outrage public à la pudeur qui devient, en fait sinon en droit, le principal critère du filtrage.

En 1976, 218 mineurs ont été mis en cause pour viol et 641 pour attentat à la pudeur. La participation des jeunes à ces conduites est de 16,3 % pour les viols et de 17,7 % pour les attentats à la pudeur. Mais en fait, les deux qualifications recouvrent souvent des tentatives plus ou moins réussies de viol collectif, ce qui explique que le nombre des délinquants soit, ici, très supérieur à celui des infractions. Le tout ne représente que 1,2 % de la délinquance juvénile.

Il est vrai que le chiffre noir est important, car souvent la victime, traumatisée, culpabilisée, ou pour le moins gênée par ce genre d'agression, s'abstient de porter plainte ; elle ne se confiera que beaucoup plus tard et si les circonstances s'y prêtent.

Pour la plupart de ses auteurs, cette conduite est la première tentative d'expérience hétérosexuelle. Celle-ci n'est rendue possible que moyennant la présence médiatrice de la fratrie et une extrême dévalorisation de la partenaire, qui est méprisée par ses agresseurs.

Toxicomanie.

En 1976, le nombre total des toxicomanes signalés à la justice est en augmentation de 24 %. La hausse n'est que de 8,2 % pour les mineurs qui sont au nombre de 620. On enregistre une baisse chez les plus jeunes et on assiste donc à un vieillissement des intoxiqués qui se répartissent comme suit :

— 15 ans :	0,50 %
15 à 18 ans :	16,00 %
18 à 21 ans :	27,50 %
21 à 25 ans :	41,80 %
25 à 40 ans :	12,97 %
+ 40 ans :	0,70 %

Ainsi les mineurs représenteraient 16,5 % des intoxiqués. Mais, en cette matière, les statistiques policières et judiciaires n'ont qu'un rapport très vague avec la réalité. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le chiffre de 620 intoxiqués (pour toute la France) avec ceux d'un seul centre de traitement... En réalité la loi du 31 décembre 1970 est très peu appliquée, pour de nombreuses raisons, aux « usagers ».

INFRACTIONS CONTRE LES BIENS

Conduites sans rapport avec le profit : le vandalisme.

En matière de vandalisme, un acte sur cinq est élucidé. En 1976, 84 000 infractions ont été constatées. 18 660 auteurs ont été identifiés parmi lesquels 4 754 mineurs.

Ainsi, plus d'une fois sur quatre, les actes « gratuits » de destruction, de dégradation, ont pour auteurs des sujets de moins de dix-huit ans. Généralement il s'agit de sujets très jeunes, du sexe masculin et agissant en groupe. Ces conduites représentent 6,77 % de la délinquance juvénile totale.

Dans la délinquance générale (adultes et mineurs réunis), le vandalisme accuse une hausse de 3,5 % alors que l'augmentation, chez les seuls mineurs) n'est que de 0,6 %, ce qui tend à révéler, au-delà des activités de type ludique consécutives à une excitation passagère, une tendance croissante, chez des sujets adultes, à des décharges pulsionnelles de violence. Ce sont surtout les cabines téléphoniques qui en font les frais. Chez les mineurs, les actes de vandalisme sont peut-être moins « gratuits » qu'autrefois, lorsqu'ils visaient, au hasard des circonstances, lampadaires, chantiers, etc. L'acharnement manifesté à saccager les locaux scolaires se passe de commentaires.

Les incendies criminels sont rares ; ils représentent 0,7 % de la délinquance des jeunes. Mais un incendie criminel sur trois a pour auteur un mineur, généralement âgé de moins de seize ans.

Conduites visant un profit.

Près de 54 000 conduites juvéniles sont des vols et représentent à elles seules 76 % de la délinquance juvénile.

Parmi eux, un peu plus de 43 000 sont des vols non violents (soit 60,9 %) et 10 665 sont des vols violents (15,07 %).

Parmi les vols non violents, émergent principalement trois conduites : le vol de véhicule, le vol dans les magasins, le vol à la roulotte. Justifient une simple mention : le vol d'accessoires de cyclos et le vol chez l'employeur.

Parmi les vols avec violences, le cambriolage vient de loin en tête, suivi du vol « à l'arraché » et autres agressions commises sur la voie publique. Pour cerner la violence dans ses aspects qualitatifs réels, nous distinguerons des cambriolages (violences sur les biens) les violences exercées directement sur les personnes, à leur domicile, à l'occasion de vols.

Vols de véhicules.

Le nombre des véhicules volés a été de 427 203 au cours de 1976, dont 184 700 voitures et 242 503 « deux roues ». L'augmentation est de 17,2 % depuis 1971.

Les enquêtes ont abouti dans moins de 43 000 cas, soit 10,2 % alors que le taux d'élucidation était de 18 % en 1972. Ceci explique qu'en apparence le nombre des mineurs, auteurs d'un tel vol, ait peu augmenté. Avec 15 309, il représente en 1976 21,6 % de la délinquance juvénile, ce qui, en apparence du moins, fait de cette conduite, l'infraction la plus répandue chez les jeunes.

La baisse spectaculaire des réussites des enquêtes est liée, pour une large part, à la progressive transformation de ces vols, qui, de vols « d'usage » tendent à reprendre la forme d'une classique soustraction en vue d'une appropriation. De la sorte, le véhicule qui, naguère était abandonné dans la rue, est de plus en plus souvent, difficile à retrouver. Rien qu'entre 1975 et 1976, le nombre des « deux roues » retrouvées a baissé de 18 % et celui des voitures de 9,5 %.

Ceci est évidemment à rapprocher de la montée en flèche des délits de falsification de cartes grises et de permis de conduire, encore que ces infractions, il est vrai, concernent moins les mineurs que les nouveaux spécialistes d'un trafic international de voitures de luxe.

Néanmoins les vols de véhicules ont pour auteurs des mineurs 37 fois sur 100, et, si l'on isole les « deux roues », 54 fois sur 100. Ils sont masculins à concurrence de 96,6 % et sont, le plus souvent commis (surtout en ce qui concerne les voitures) par plusieurs auteurs.

Vol à l'étalage.

Si les statistiques pouvaient traduire la réalité, le vol de véhicules ne viendrait qu'en seconde position, après le vol à l'étalage. Celui-ci, dans la délinquance déclarée, n'occupe que la seconde place, avec 8 939 mineurs, soit 13,9 % de la délinquance juvénile.

Chacun sait qu'un grand nombre de ces vols passe, sur l'instant, inaperçu. En outre, lorsque les voleurs se font surprendre, l'affaire se règle presque toujours au niveau des services de surveillance. Malgré cela, le nombre des mineurs signalés est en hausse régulière : de 22,5 % en trois ans.

Les mineurs représentent 23 % des voleurs de magasins. Ici, la proportion des filles est exceptionnelle : 33 %, ce qui fait de ce vol l'infraction féminine la plus répandue chez les mineures (39,6 % de la délinquance des filles).

La représentation féminine est encore plus accentuée chez les adultes (43 % des femmes) et pourtant cette conduite ne vient qu'au second rang dans la délinquance des femmes, après l'émission de chèque sans provision.

Dans certaines grandes villes (Marseille notamment) les vols à l'étalage tendent parfois à se transformer en véritables pillages effectués au grand jour. L'intervention de cette police parallèle que constituent les services de surveillance étant l'occasion de violences. Au point que certaines sociétés parlent de fermeture de leurs magasins...

Vol à la roulotte.

C'est une conduite tout aussi masculine que le vol de véhicule (96,1 % de garçons). Le nombre des vols connus a doublé en quatre ans, passant de 120 600 en 1972 à 240 600 en 1976. Et pourtant, on note ici une diminution constante du nombre des plaintes et un taux d'élucidation de 11,3 % seulement.

Comme, en même temps, la participation des mineurs à ces vols s'élève à 27 %, on voit qu'ici encore, l'écart est énorme entre l'apparence et la réalité.

Les cambriolages.

Les cambriolages représentent les quatre cinquièmes des vols comportant un élément de violence. C'est une conduite juvénile importante puisque, représentant 12,1 % de la délinquance des mineurs, elle prend rang, numériquement, aussitôt après les vols de véhicules et les vols à l'étalage, presque à égalité avec ces derniers. En outre, la proportion des mineurs parmi l'ensemble des cambrioleurs est de 27,7 %.

En 1976, le nombre de cambriolages constatés s'est élevé à 183 400, ce qui marque une baisse considérable (10 %) par rapport à 1975.

Cependant force est d'ajouter que de plus en plus nombreux sont les petits cambriolages (dans les caves) qui ne sont plus signalés à la police. De plus, la baisse de 10 % constatée se répartit très inégalement entre majeurs (ou elle atteint 12,1 %) et mineurs (ou elle n'est plus que de 5,85 %).

Le taux d'élucidation a baissé, passant de 22,7 % en 1972 à 16,4 % en 1976.

Le nombre des mineurs appréhendés en 1976 a été de 8 578 (contre 9 111 en 1975). Parmi eux, 2 700 environ ont cambriolé des maisons habitées ou leurs dépendances, un nombre à peu près égal ont visité des locaux commerciaux ; enfin un peu plus de 1 000 ont pillé des résidences secondaires.

Vols avec violence sur les personnes.

L'ensemble des vols comportant des violences exercées sur les personnes marque une légère hausse, passant de 2 % de la délinquance juvénile en 1973, à 2,62 % en 1974 et à 2,97 % en 1976 avec un total de 2 087 mineurs.

Dans ce nombre, figurent 92 vols à main armée contre des établissements financiers ou commerciaux, ou des convoyeurs de fonds. Précisons que les mineurs représentent 7,4 % des auteurs des vols à main armée, alors que les sujets de 18 à 25 ans y figurent à raison de 57 %.

Le crime qui est, non sans raison, considéré comme l'un des plus graves par l'opinion publique, est le vol qui s'accompagne de violences parfois d'actes de barbarie sur des personnes âgées ou isolées, à leur domicile. Outre les vingt mineurs déjà mentionnés et coupables d'assassinats crapuleux, il y a eu, en 1976, 177 mineurs impliqués dans les vols avec violences au domicile de leur victime.

Mais, dans leur écrasante majorité, les vols avec violence sur les personnes ont pour théâtre la rue, ou les lieux publics (couloirs du métro, trains de banlieue, etc.)

Onze agressions de chauffeurs de taxis ont eu des mineurs pour auteurs.

Mais ce sont les simples passants qui sont le plus concernés. 1 818 agressions de passants ont été commises en 1976 par des mineurs. Le nombre des faits connus est dix fois supérieur : 18 546, le nombre total des personnes appréhendées étant de 8 654. La participation des mineurs est donc de 23,1 % et ces conduites représentent 2,59 % de la délinquance juvénile. Mentionnons qu'en ce domaine le taux d'élucidation est en hausse et atteint 33,5 % contre 28 % en 1975, ce progrès reflétant les efforts particuliers de la police en cette matière.

Un tiers des victimes sont des femmes isolées. Souvent les jeunes se bornent à leur arracher leur sac à main et à prendre la fuite sur leur cyclomoteur. Mais ce vol doit retenir spécialement notre attention. D'abord il connaît une extension considérable. En 1972, 3 678 femmes se sont plaintes d'en avoir été victimes, 5 434 en 1974, 7 294 en 1975, enfin 7 380 en 1976. Ensuite, parmi les vols violents, il comporte une participation des mineurs qui va croissant, qui atteignait déjà 34,2 % des personnes mises en cause en 1974 et qui arrive à 40 % en 1976,

ce qui fait actuellement de ce vol, après le vol de voiture, la conduite la plus spécifiquement juvénile.

Synthèse.

Les conduites suivantes révèlent une participation de mineurs très supérieure à la moyenne (qui est de 13,7 pour cent délinquants) :

1. Le vol de « deux roues » : 54 % de mineurs (contre 51,6 % en 1975).
2. L'agression de femmes dans la rue : 40 % (34,59 en 1975).
3. Le cambriolage : 27,65 % (contre 26,3 % en 1975).
4. L'ensemble des vols : 26,83 % (contre 24,62 % en 1975).

En prenant pour base les faits connus et élucidés, les conduites juvéniles numériquement les plus importantes sont :

1. Le vol de véhicule.....21,7 % de la délinquance juvénile.
2. Le vol à l'étalage.....13,91 % de la délinquance juvénile.
3. Les cambriolages.....12,12 % de la délinquance juvénile.
4. Le vandalisme..... 6,77 % de la délinquance juvénile.
5. Le vol à la roulotte..... 6,22 % de la délinquance juvénile

Mais si l'on tient compte des faits non élucidés et de ce que l'on peut savoir du chiffre noir, il convient de mettre en tête les vols à l'étalage, puis les vols de véhicules et le vol à la roulotte.

En ce qui concerne la violence :

Sur un total de 119 248 auteurs d'infractions violentes appréhendés, on relève 20 288 mineurs. En d'autres termes, sur cent délinquants violents, on compte 17 mineurs.

Sur un total de 70 131 mineurs délinquants, les mineurs violents représentent donc 28,91 %. Dans mon rapport au comité d'étude de la violence, j'indiquais le taux de 28,18 % pour l'année 1975 (rappelons que ces taux sont « surévalués » dans la mesure où nous avons éliminé les contraventions et les délits involontaires de la base de référence).

Entre 1975 et 1976, la délinquance violente des jeunes a donc peu varié alors que l'ensemble de la délinquance violente a baissé de 5,27 %. De ce fait, les mineurs violents, qui, en 1975 représentaient 2,31 % de l'ensemble des délinquants (adultes et mineurs) en représentent maintenant 3,93 %.

Cette délinquance se répartit comme suit (en pourcentages par rapport à la délinquance juvénile totale).

	1976	1975
Violences contre les personnes	6,94 %	6,89 %
Violences contre les personnes à l'occasion d'un vol.	2,97 %	2,62 %
Violences contre les biens à l'occasion d'un vol ..	12,23 %	12,48 %
Violences gratuites contre les biens	6,77 %	6,19 %
Total des infractions violentes	28,91 %	28,18 %

Depuis 1970, on constate :

- une banalisation des vols graves, autrefois l'apanage de récidivistes, de « professionnels » ;
- le développement des vols contre des femmes isolées, sur la voie publique ;
- la montée des violences à agents de la force publique, chez les sujets les plus âgés ;
- une montée du vandalisme chez les plus jeunes.

Je terminerai sur ce qui est sans doute le plus important à dire. A force de nous centrer sur la délinquance et sur la violence, nous risquons de perdre de vue la foule innombrable des jeunes.

Le taux pour mille sujets (de treize à dix-huit ans), pour l'ensemble des infractions violentes était de quatre en 1972, de 4,85 en 1975. Il est de 4,6 en 1976. Alors n'oublions jamais ceci. Sur mille garçons de treize à dix-huit ans que nous croisons dans la rue, moins de cinq ont commis des délits violents. Voulez-vous que nous disions dix (c'est beaucoup, même en tenant compte du chiffre noir). Eh bien, surtout, n'oublions pas les 990 garçons « non violents » !

Il me reste à commenter en quelques mots le sens de cette évolution de la délinquance juvénile.

D'emblée, cette évolution paraît bien mettre en cause la multiplication des *situations* à la fois *incitantes* et *facilitantes* : stationnement permanent de millions de véhicules sur la voie publique, exposition et proximité des objets dans les « libres services », matraquage publicitaire...

Mais ne donnons pas dans le travers si répandu qui consiste à scotomiser une réalité dans laquelle tout se tient, à privilégier outre mesure un aspect au détriment de l'autre, à oublier que l'homme individuel est social dans le plus intime de son être ou qu'inversement la société, c'est aussi le drame concret, personnel, unique, de chacun de ses membres... Une réalité *vécue* par des personnes dans une *relation à autrui*, où se font et se défont les valeurs.

Personnalité, situation, milieu : mots-clés, certes, à condition d'être sans cesse articulés l'un sur l'autre.

Ainsi, ce qui me paraît une donnée importante de l'évolution, c'est le fait qu'une situation, en devenant permanente, devient *un élément du milieu agissant sur la personnalité*. Les ruraux, bien que pauvres ne vivent pas leur pauvreté de la même manière que les jeunes citadins ressentent « l'intolérable » étalage de biens dont on use et abuse sous leurs yeux. De plus, l'avalissement des objets en fonction de leur profusion, le caractère collectif dont ils s'imprègnent (stationnement permanent sur la voie publique), les modes nouveaux de relations entre jeunes (mis en commun des objets personnels), tous ces facteurs contribuent à modifier profondément le contenu subjectif de la notion de propriété. Il y a surtout l'anonymat ; et, plus un propriétaire est anonyme, moins l'appropriation paraît anormale.

Il ne s'agit pas de négliger l'importance croissante de certains *troubles de la personnalité* : refoulement de l'affectivité, impossibilité de s'identifier à d'autres qu'à ceux qui renvoient une image narcissique de soi, avidité, sentiment de frustration et d'injustice subie, état de passivité devant les pulsions, difficulté d'intégrer l'instant dans la durée, de tenir compte des leçons du passé, d'envisager l'avenir. Il faut souligner *l'aspect massivement répressif* de nombreuses conduites juvéniles actuelles.

Mais le diagnostic individuel ne devient-il pas dérisoire, au regard du poids de plus en plus écrasant de la réalité collectivement et quotidiennement subie ? Telle est la question que se pose aujourd'hui l'éducateur ; car, lui semble-t-il, le hasard seul, par le doigt de la justice, lui a désigné tel adolescent alors que, dans le même quartier, des centaines et des centaines d'autres, dont nul ne s'occupe, en sont la réplique parfaite.

Il ne s'agit pas de tomber dans les outrances de certains, qui, projetant sur « la société » (devenue une entité mythique) des intentions ou des déficiences qu'ils ne peuvent reconnaître comme leurs, font de cette société la cause unique de tous les maux.

Mais il ne faut pas davantage nier l'évidence : c'est à la source que le processus de socialisation semble détérioré, avec la mobilité frénétique, l'absence de modèles, les mauvaises relations maternelles et paternelles, les rejets scolaires puis professionnels, le chômage, et, par dessus tout, le gigantisme des cités, leur monstrueuse inhumanité, la multiplication des rôles anonymes et la raréfaction des relations vraies d'un « je » avec un « tu », finalement la diffusion du moi, en quête de son identité, une insécurité ontologique par absence de tout climat affectif.

L'étiologie de la délinquance est une chose infiniment complexe, qui se dérobe à toute systématisation. Du moins serait-il incompréhensible qu'elle ne se développe pas (en même temps que d'autres symptô-

mes tels que le suicide, la drogue, les troubles névrotiques) lorsque cessent d'être reconnues certaines exigences que leur racine biologique rendent imparables. Même le suicide, même la violence rendent encore témoignage de l'importance que « les autres » ont pour l'individu. Cette violence est une tentative désespérée de rétablir, sur un mode quelque peu magique, un ordre existentiel brisé. Peut-être est-elle pour certains l'ultime refuge d'une identité écrasée par une infériorité personnelle relationnelle, ou sociale. Elle est le cri d'un être qui n'a pas été reconnu.

Le malheur est que, submergé par sa souffrance, un tel être ne peut plus voir que cette reconnaissance-là n'est pas de l'ordre du pouvoir, mais de celui de l'amour. Pire encore, une « compulsions de répétition », dont le mécanisme échappe autant à son entourage qu'à lui-même, peut l'obliger à refuser ce à quoi il aspire le plus.

Certes, il est parfois nécessaire de protéger la société, fut-ce contre les agissements d'un enfant. Mais comment pouvons-nous le juger avant qu'au moins une fois dans sa vie, lui ait été accordée une fondamentale reconnaissance. Même et surtout lorsque le besoin qu'il a d'être ainsi reconnu ne peut se mesurer, chez lui, que par la fureur avec laquelle il le nie. Même et surtout lorsque ce besoin ne peut être apaisé que lentement, par doses homéopathiques, selon un « traitement » qui requiert, outre la science du médecin et l'art de l'éducateur, la maturité, la compréhension, la patience de tous.

Michel HENRY